

Procès-Verbal de Séance



Examen Conjoint de la procédure de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

13 mars 2025 en mairie de Jonquerettes

Jonquerettes – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

1. Participants

Nom/Prénom	Organisme	Contact
BELLEGARDE Daniel	Mairie de Jonquerettes	d.bellegarde@jonquerettes.fr
ANCEY Dominique		d.ancey@jonquerettes.fr
MUSCAT Marc		mmuscat84@gmail.com
GUEDON Nelly	Grand Avignon	nelly.guedon@grandavignon.fr
BRISSI Fiona	DDT 84	fiona.brissi@vaucluse.gouv.fr
MARTIN Guillaume	Conseil Départemental 84	guillaume.martin@vaucluse.fr
CHAPEAU Julien	CCI 84	ichapeau@vaucluse.cci.fr
RIMBOT Julie	SCoT du Bassin de Vie d'Avignon	j.rimbot@scot-bva.fr
AIME Géraldine	SPL Territoires 84	gaim@citadis.fr
PESQUIER Benjamin	Altereo	b.pesquier@altereo.fr
GIRARD Simon		s.girard@altereo.fr

Réunion sur la procédure de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU de Jonquerettes pour l'inscription d'un projet en cœur de village dont l'objectif est de redynamiser une grande dent-creuse pour y accueillir de l'habitat, de l'équipement public ainsi qu'un commerce.

2. Avis et remarques des parties prenantes

Direction Départementale des Territoires du Vaucluse :

La Direction Départementale des Territoires 84 souligne le projet porté par la commune de Jonquerettes dont l'intérêt général est justifié et cohérent avec les besoins identifiés sur la commune.

La Direction Départementale des Territoires émet néanmoins deux avis pour permettre d'approfondir davantage le projet :

- Inscrire un objectif plus fort en matière de production de logements locatifs sociaux.
- Inscrire des règles ou prescriptions en matière de qualité énergétique des bâtiments.

Mise en vigilance de la commune sur la station d'épuration qui ne répond pas aux normes obligeant la réalisation des travaux de conformité de la STEP.

Avis : La Direction Départementale des Territoires du Vaucluse émet donc un avis favorable sous réserve de la mise en conformité de la station d'épuration.

Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon :

Le syndicat Mixte du Bassin d'Avignon souligne le projet inscrit dans le cadre de cette procédure. Ce projet permet de revitaliser le centre en créant de nouveaux espaces publics et lieux de rencontres dans la continuité des équipements publics existants.

Avis : Le syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon émet donc un avis favorable assorti de deux remarques :

- Rajouter dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation la place végétalisée, dans la légende par exemple.
- Préciser dans le préambule du règlement de la zone 1AUHc que la zone à vocation à bien à accueillir de l'habitat mixte (mixité sociale et mixité dans les typologies d'habitat).

Conseil Départemental du Vaucluse :

Le Conseil Départemental du Vaucluse souligne également le projet porté par la commune de Jonquerettes pour venir recréer une centralité au cœur de l'enveloppe urbaine de Jonquerettes.

Avis : Avis favorable du Conseil Départemental sans observation.

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :

La communauté d'Agglomération du Grand Avignon met également en avant le fait que le projet répond à un intérêt général ainsi qu'aux objectifs du PLH du Grand Avignon.

Avis : La communauté d'agglomération du Grand Avignon émet un avis favorable assorti de plusieurs remarques :

- **Inscrire des règles en matière de préservation des espaces de pleine-terre/espaces verts.**
- **Ajouter des objectifs en matière d'énergies renouvelables.**
- **Modifier les incohérences dans la notice explicative relatives à la production du type de logements et à l'accueil de la population : « petits logements », « familles nombreuses » ... Ces incohérences seront modifiées dans la notice explicative de la procédure.**
- **Mettre en avant de manière plus forte la densité du projet qui n'apparaît pas dans la notice explicative.**

Chambre des Commerces et de l'Industrie du Vaucluse :

La Chambre des Commerces et de l'Industrie précise qu'il s'agit d'un projet qui correspond aux besoins de la commune, notamment sur le volet commercial. A l'heure actuelle, la commune de Jonquerettes ne compte qu'un seul commerce qui est localisé en bordure de Route Départementale.

Avis : La Chambre des Commerces et de l'Industrie du Vaucluse émet un avis favorable assorti d'une remarque :

- **Corriger, dans la notice explicative, les coquilles relatives au nombre et au positionnement du commerce, notamment en p.16. Le projet correspondra bien à la création d'un commerce au niveau de la zone dédiée à l'accueil d'un équipement public.**

Chambre d'Agriculture du Vaucluse :

La Chambre d'Agriculture, par courriel en date du 11 mars 2025 a informé la commune qu'elle n'avait pas de remarques particulières à formuler dans le cadre de cette procédure qui concerne une grande dent creuse au cœur du village sur une parcelle agricole non cultivée et déjà classée en zone 2AU dans le PLU en vigueur.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, par courriel en date du 10 mars 2025, a informé la commune que le projet d'OAP cœur de village va permettre de créer tout un écosystème favorable à l'installation d'un artisan commerçant et que cette OAP est propice à la création d'un lieu de vie et de partage en lien avec le développement de l'économie locale. Ce projet correspond aux préconisations émises par la chambre des Métiers et de l'Artisanat pour dynamiser le tissu économique local.